

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 13 (1868)  
**Heft:** 18

**Buchbesprechung:** Bibliographie

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Les exercices de feux de vitesse qui ont eu lieu dans ces écoles pendant un temps donné permettent d'en déduire d'une manière assez certaine la rapidité de tir des fusils transformés. Quoique quelques tireurs habiles soient arrivés à 10 coups à la minute et quoique la moyenne de la rapidité de tir dans les exercices individuels ait été pour le grand calibre de 5,4 et pour le petit calibre 6,2, on ne peut admettre que 5 coups par minute pour la masse des troupes lors d'une plus grande rapidité de tir.

#### VI. RÈGLEMENTS D'EXERCICE.

Les officiers avaient fait des progrès très rapides dans les nouveaux règlements et ont prouvé qu'ils les comprenaient bien. L'école de soldat et de compagnie ont été commandées et en partie instruites par chaque officier individuellement ; l'école de bataillon a été commandée et instruite par les officiers d'état-major et capitaines.

#### VII. DISCIPLINE.

A l'exception d'un grave délit disciplinaire qui se produisit dans la seconde école, le commandant de l'école donne toute louange à la tenue des officiers pendant et hors du service. On a surtout observé beaucoup de zèle et un grand désir de s'instruire.

Un personnel d'instruction bien choisi, qui devait surtout aux écoles de tir son instruction dans cette spécialité, avait été mis à la disposition des deux écoles. Comme les instructeurs bien familiarisés avec cette spécialité importante se trouvent dans le cas de rendre aussi à leurs cantons des services notables, nous chercherons de plus en plus à prendre en considération ceux des cantons qui n'ont pas encore d'instructeurs de tir spéciaux.

M. le colonel fédéral Wydler d'Aarau a été chargé de l'inspection de la première école et M. le colonel fédéral Veillon de Lausanne de celle de la seconde.

Ces deux inspecteurs ont témoigné toute leur satisfaction de la bonne direction des écoles et des résultats obtenus.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

*Le chef du Département militaire fédéral,  
WELTI.*

---

#### BIBLIOGRAPHIE.

LA VÉRITÉ SUR LA CAMPAGNE DE BOHÈME EN 1866, OU LES QUATRE GRANDES FAUTES MILITAIRES DES PRUSSIENS, par *Ch.-Ern. Lullier*. Paris 1867. Tanera éditeur ; 1 broch. in-8.

Nous avons fait connaître précédemment l'*Essai sur la tactique navale* (voir *Revue militaire* n° 14 de 1867) de M. Lullier, officier de la marine française. Les cinquante pages que cet écrivain a publiées l'automne dernier sur la guerre de Bohême se recommandent par les mêmes qualités que nous lui avions déjà

reconnues, c'est-à-dire par une remarquable sagacité stratégique, par une solide érudition et par une verve soutenue et originale, parfois excessive peut-être et dégénérant souvent en trop rudes boutades. Quoiqu'il en soit de cette imperfection de forme, le fond de l'opuscule dont nous parlons n'en a pas moins une haute valeur comme analyse historique et comme critique des faits marquants de la dernière campagne. M. Lullier a été le premier à signaler au public les lourdes fautes stratégiques des Prussiens, et cela à un moment où la moitié de l'Europe était encore dans la contemplation de ces opérations à cause de leurs seuls résultats heureux.

La conclusion de l'auteur, qui résume à peu près toute son étude, est la suivante :

« Récapitulons. La campagne de 1866 trouva l'armée prussienne admirablement prête, bien armée, bien organisée. Elle avait des fusils à aiguille, des canons se chargeant par la culasse, ce canon de l'avenir dont l'adoption rencontre encore aujourd'hui tant d'obstacles ; chaque corps d'armée avait à sa suite une section de 75 ingénieurs et ouvriers organisée pour réparer les ponts de chemins de fer et les chaussées, ainsi qu'un télégraphe de campagne, instrument nouveau appelé à rendre de grands services à la guerre. Ajoutons que les ressorts de la landwehr prussienne fonctionnèrent avec une remarquable vigueur et une admirable élasticité ; que les pertes de l'armée furent comblées aussitôt après Sadowa par un jeu de renouvellement qui mérite une sérieuse attention ; que, dès le commencement de juillet, la Prusse avait sur pied 532 bataillons et 67 régiments de cavalerie, troupes presque toutes parfaitement instruites et bien armées.

« Mais aux questions d'organisation, aux détails d'équipement, à la supériorité d'armement, faits qui prouvent que la Prusse est une nation essentiellement militaire et éminemment attentive à tout ce qui touche à son armée, s'arrêtent nos félicitations ; car lorsqu'on examine les opérations de cette campagne de 1866, les fautes suivantes, que nous croyons avoir nettement mises en relief, montrent que les généraux prussiens s'entendent assez peu aux grandes opérations de la guerre.

« *Première faute stratégique.* — Les Prussiens envahirent la Bohême sur trois lignes d'opération séparées par des obstacles infranchissables, et prirent pour point de concentration un point situé au milieu des cantonnements ennemis : Gitschin.

« *Première faute tactique.* — A Sadowa, la jonction de l'armée prussienne de Silésie avec les deux autres armées ne s'opéra effectivement sur le champ de bataille qu'à deux heures de l'après-midi, alors que les autres armées étaient entrées en action depuis huit heures du matin, avec 110,000 hommes contre 180,000.

« *Deuxième faute tactique.* — Les Prussiens ne profitèrent pas de l'imprudence commise par les Autrichiens, qui livrèrent bataille l'Elbe à dos. Victorieux, ils s'endormirent sur leurs lauriers, au lieu de poursuivre à outrance l'armée vaincue et d'achever de la désorganiser.

« *Deuxième faute stratégique.* — Les Prussiens mirent quinze jours pour faire cinq marches et laissèrent l'armée autrichienne regagner Vienne, alors qu'en marchant aussitôt en deux colonnes sur Lundenbourg et Olmütz ils coupaient in-

failliblement cette armée du Danube, la cernaient sous cette dernière place et l'obligeaient à déposer les armes après un dernier combat.

« Telles sont les quatre fautes indiscutables commises par l'armée prussienne dans la campagne de Bohême en 1866, et certes, nous ne le pensons du moins, il n'y a pas là matière à orgueil pour ceux qui ont dirigé les opérations de cette guerre. Il n'en est pas de même des officiers subalternes et des soldats. Aux uns comme aux autres, nous rendons un hommage réfléchi et sincère, car, pour eux, il ne fallait que de la patience et de l'énergie, et presque tous ont noblement fait leur devoir. »

---

ALCUNE OSSERVAZIONI SULLA CAMPAGNA DI BOEMIA TRA PRUSSIANI E AUSTRO-SASSONI  
NEL 1866. Florence 1867. Imprimerie Eredi Botta. 1 broch. in-4°.

L'auteur anonyme examine d'abord sous sept rubriques les conditions respectives des deux armées belligérantes, et de cet examen, où sont exprimées les mêmes vues que celles de M. Lullier quant aux fautes stratégiques des Prussiens, il conclut, comme le prince de Joinville dans le petit livre connu sur *Sadowa*, que la supériorité des Prussiens tint essentiellement à leur meilleur armement, secondé de l'initiative stratégique et de l'inertie de Benedek.

Appuyé sur cette juste base l'auteur discute, sous douze rubriques, diverses propositions émises pour l'amélioration de l'armée italienne, admettant les unes et rejetant les autres. Il veut le maintien des institutions militaires existantes, qu'il trouve avec raison aussi bonnes que celles de la Prusse, de l'Autriche ou celles de la France ; le maintien des grands commandements et des commandements de divisions et de brigades ; le maintien de l'administration actuelle, tout en la débarrassant de quelques impedimenta ; la simplification des règlements de manœuvre sans y donner une importance exagérée que les règlements n'ont jamais à la guerre ; l'introduction d'un fusil à aiguille ou à répétition et de plus petit calibre ; l'abaissement du minimum de la taille du soldat à m. 1,54, ce qui donnerait 10 mille hommes de plus par an ; l'allégement de l'artillerie et l'augmentation du nombre des pièces de campagne ; l'allégement de la cavalerie ; l'amélioration du corps d'état-major ; le renforcement de la discipline, surtout dans les grades supérieurs ; l'arrangement de la tenue en deux espèces, une commode pour la campagne, une belle pour la garnison ; il veut encore soigner le corps excellent des bersagliers et voir si l'on ne pourrait diminuer celui des carabiniers qui ôte trop de bons soldats à l'armée.

Il y a là, comme on voit, tout un programme d'utiles réformes, et l'on doit dire que sous l'initiative du jeune et actif ministre de la guerre actuel, le général Bertole-Viale, la plupart sont déjà résolues ou en voie de solution. Près de la moitié de l'armée italienne a maintenant un fusil se chargeant par la culasse, à peu près au système Chassepot, et elle est en train d'expérimenter, comme en Suisse, un nouveau règlement de manœuvre, avec service de sûreté, et une nouvelle tenue, y compris un élégant chapeau calabrais et une couverte-capote. Un sac perfectionné est aussi à l'étude.

---

MEMORIE E CONSIDERAZIONE SUI PONTIERI ITALIANI per Cesare Cavi. Florence 1867.

Cassone et C<sup>e</sup> éditeurs. 1 vol. in-8.

Ce livre posthume du regretté capitaine Cavi<sup>(1)</sup>, auquel ont collaboré ses amis les majors Corvetto et Monticelli, donne un intéressant historique du corps des pontonniers italiens, de sa formation en 1816 et de son développement. En 1816 il comptait une seule compagnie, qui eut d'abord du matériel Cavalli et en 1844 du Birago. En 1848 les pontonniers furent réunis en une brigade de deux compagnies sous les ordres du major Cavalli et ils rendirent de grands services dans les campagnes de cette mémorable année et de l'année suivante. Réorganisée en 1852, la brigade fut ramenée, en 1853, à l'effectif d'une compagnie, qui fit avec distinction la guerre de Crimée. En 1859 une seconde compagnie de dépôt fut jointe à la première, puis la brigade fut ressuscitée en automne 1859 à 4 compagnies actives et une de dépôt. Par les agrandissements de 1860-1861, les pontonniers devinrent un régiment, le 9<sup>e</sup> d'artillerie, dont l'organisation fut définitivement réglée en 1862, en même temps que le matériel Cavalli fut perfectionné.

A cette occasion le livre du capitaine Cavi se termine par une exposition raisonnée des améliorations que comporte le matériel des pontonniers en général, dans laquelle il discute en connaisseur et avec autant de simplicité que de clarté les divers systèmes en présence. En résumé cette publication est fort instructive pour les officiers de l'arme, et dans son ensemble elle offre, par les péripéties de ce petit corps spécial, un aperçu de l'histoire même du Piémont et de l'Italie dans les vingt dernières années.

---

L'ISTITUZIONE MILITARE DEL REGNO CONCILIATA COLLE NECESSARIE ECONOMIE DELL' ERARIO, par Vincenzo Bellentani, maggiore. 1 broch. in-4<sup>o</sup>. Florence 1867.

Le titre de cette étude en indique à peu près le contenu. L'auteur veut réaliser des économies sur le budget de l'armée en gardant la base actuelle d'organisation. C'est là une louable intention, mais qui s'accorde peu avec les nécessités du jour.

Quoiqu'il en soit le major Bellentani passe en revue les divers systèmes de recrutement et d'organisation, le suisse et le prussien particulièrement, et il montre qu'ils ne sont ni l'un ni l'autre aussi avantageux à l'Italie que celui qui existe déjà dans ce pays et qui n'a besoin que d'être amélioré. Les principes qui devraient diriger cette amélioration se résumeront aux suivants :

Toutes les forces du pays divisées en deux grandes catégories : *l'armée* et la *garde nationale mobile*.

A 17 ans tous les citoyens inserits dans les rôles, avec obligation du service militaire jusqu'à 30 ans.

De 17 à 20 ans instruction préparatoire dans les communes, comme en Suisse les dépôts.

A 19 ans recrutement dans l'armée ou dans la garde, pour commencer le service réel à 20 ans.

Service dans l'armée 4 années sous les drapeaux pour infanterie, 6 pour autres armes, le reste en congé provisoire jusqu'à 30 ans pour l'infanterie ou 28 ans pour les autres armes.

(<sup>1</sup>) Voir *Revue militaire* du 10 août 1867.

Service actif dans la garde nationale jusqu'à 24 ans révolus.

Avec ce système sage et appliqué et avec la suppression des rouages inutiles qu'il permettrait l'auteur estime que l'Italie pourrait avoir une forte et bonne armée de campagne de 400 à 460 mille hommes dont 200 mille toujours sous les armes, avec 300 mille hommes de réserves, tout en réalisant sur le système actuel une économie annuelle de 140 à 150 millions de francs. Des développements détaillés et des tableaux statistiques comparatifs semblent appuyer d'une manière concluante les opinions de l'auteur.

---

### NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Département militaire de la confédération suisse a adressé aux autorités militaires des cantons les circulaires suivantes :

Berne, le 20 août 1868.

Très honorés Messieurs. — Le Département soussigné à l'honneur de vous informer qu'il a fixé comme suit le prix des cartouches métalliques à livrer franco à la capitale du canton :

1° Cartouches de petit calibre par millier à . . . . .	fr. 60.
2° " " grand " " " " "	" 73.
3° Cartouches d'exercice petit calibre par millier à . . . . .	" 45.
4° " " grand " " " " "	" 45.

Le renvoi des caisses d'emballage vides aura lieu aux frais des administrations cantonales.

A dater du 1<sup>er</sup> septembre prochain le laboratoire fédéral livrera également des cartouches directement et aux mêmes conditions aux sociétés volontaires de tir et aux particuliers moyennant toutefois qu'il en soit fait une commande de 1000 au moins.

Nous vous prions de vouloir bien porter, de la manière qui vous paraîtra la plus convenable, ces dispositions à la connaissance des intendants d'arsenaux et des carabiniers de votre canton et d'agrérer, Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Berne, le 28 août 1868.

Très honorés Messieurs. — Le Département ne doute pas qu'il est à votre connaissance qu'une partie, minime, il est vrai, des fusils des deux calibres qui ont subi la transformation dans la première période des travaux de ce genre, n'ont pas été travaillés avec le soin que l'on a mis plus tard dans la fabrication.

Il est donc dans l'intérêt du bon armement de nos troupes que ces fusils défectueux soient retouchés et cela sans retard et tandis que les ateliers et le contrôle se trouvent encore en activité.

A cet effet le Département vous prie de bien vouloir envoyer au contrôleur en chef des armes à feu portatives la liste des fusils dont le mécanisme de transformation doit être retouché.

Cette liste devra contenir les numéros des armes et signaler les défauts de chacune. Celles qui se trouveraient déjà entre les mains de la troupe devront être retirées au plus vite.

En vous invitant à transmettre les susdites listes au contrôleur-chef, qui est chargé de l'exécution des travaux, nous vous prions en même temps de vouloir donner les ordres nécessaires pour que les directions ultérieures que cet employé pourra donner soient suivies.